

Actualité Juridique

Actualité • Pratique • Professions

N° 2/2008 - Pages 53 à 104

L'action civile paralysée par
le consentement impossible

Précisions sur le délit
de risque causé à autrui

Cour d'assises : le témoin
ne peut s'aider sans y avoir
été expressément autorisé

L'activité des établissements
pénitentiaires soumise à un examen
plus rigoureux du juge administratif

DOSSIER 61

Quelle dépenalisation pour le droit des affaires ?

Bref commentaire de quelques
chiffres sur la justice pénale 78

Comité de rédaction

Alain Blanc, *Magistrat*

François-Louis Coste, *Magistrat*

Martine Herzog-Evans, *Professeur à l'Université de Reims*

Annie Kensey-Boudadi, *Socio-Démographe*

Direction de l'Administration pénitentiaire

Jocelyne Leblois-Happe, *Professeur à*

l'Université Paul Verlaine de Metz

Yann Le Bras, *Avocat*

31-35 rue Froidevaux

75685 Paris CEDEX 14

Tél. rédaction 01 40 64 53 13

Fax : 01 40 64 54 66

E-mail : ajpenal@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Charles Vallée

RÉDACTION

Directeur éditorial

Philippe Weiss

Rédactrice en chef

Marie-Eve Charbonnier

Ont participé à ce numéro

Samantha Enderlin

Carole Gayet

Martine Herzog-Evans

Caroline Lacroix

Sabrina Lavric

Eric Péchillon

Gildas Roussel

Guillaume Royer

Secrétaire d'édition

Raphaël Henriques

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ

Responsable marketing : Véronique Prugniaud

Relations clients : Marie-Hélène Tylman

Revue mensuelle (11 numéros par an)

BP 150, 94 208 Ivry-sur-Seine CEDEX

Tél. : 0 820 800 017 (0,12 € TTC / min.)

Fax : 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement 2008 (1 an)

France : 150 € TTC

Étranger : 168 € TTC

Prix au numéro : 17 € TTC

ISSN 1762 - 8407

N° CPPAP 1110 T 83884

Imprimerie Chirat 42 540 Saint-Just-la-Pendue

Dépôt légal : février 2008

Ce numéro comporte deux encarts de quatre pages

non foliotées : « AJ Pénal/AJ Famille » et

« Répertoire de Droit pénal ».

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35 rue Froidevaux - Paris 14e

RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098

Code APE : 221 A - TVA : FR 69 572 195 550

Filiale des éditions Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément
publié dans la revue est interdite.

ÉDITORIAL 55

ACTUALITÉS 58

DOSSIER 61

Quelle dépenalisation pour le droit des affaires ?

■ Les principes généraux du rapport
Interview de Jean-Marie Coulon 61

■ La dépenalisation de la vie des affaires ou... de la métamorphose
du droit pénal
par Yvonne Muller-Lagarde 63

■ Pas si facile de passer du pénal au civil
par Alain Lienhard 66

■ Droit de la concurrence : la dépenalisation n'est pas la solution
par Dominique Blanc 69

■ Droit de la consommation : l'absence d'une véritable
alternative à la voie pénale
par Philippe Guillermin 73

PRATIQUES 78

■ Bref commentaire de quelques chiffres sur la justice pénale
par Jean Danet

JURISPRUDENCE 83

ARRÊT DU MOIS : Crim. 25 sept 2007

■ L'action civile paralysée par le consentement impossible
par Claire Saas

Pénal général

LOI PÉNALE

■ Réexamen d'une décision pénale et application dans le temps de la
contrainte par corps, *Crim. 16 nov. 2007* 87

VEILLE

PEINE

Sanction fiscale et non-cumul de peines, *Crim. 12 déc. 2007* 88

Infractions

DÉLAISSEMENT

■ Le délit de délaissement suppose un acte positif exprimant la
volonté d'abandonner définitivement la victime
Crim. 13 nov. 2007 88

ESCROQUERIE

■ Fraude à la TVA caractérisée par l'indication d'un montant fictif
de taxes déductibles, *Crim. 14 nov. 2007* 89

MENACES

■ Menaces : précisions sur l'élément matériel, *Crim. 24 oct. 2007* 89

PRESSE

■ Droit de refus d'insertion d'un droit de réponse : point de départ de
la prescription, *Crim. 4 déc. 2007* 90

RISQUES CAUSÉS À AUTRUI

■ Précisions sur le délit de risque causé à autrui, *Crim. 30 oct. 2007* 91

SECRET PROFESSIONNEL

■ Seules les correspondances entre avocats ne portant pas la mention
« officielle » méritent d'être couvertes par le secret professionnel
Crim. 4 déc. 2007 92

A I R E

INDEX

VEILLE	
CIRCULATION ROUTIÈRE	
Voitures de grande remise : pas de circulation dans les couloirs de bus <i>Crim. 16 janv. 2008</i>	92
DIFFAMATION	
La reprise d'une imputation diffamatoire constitue une diffamation <i>Crim. 4 déc. 2007</i>	92
FAUX	
Le visa dans un mémoire en cassation n'est pas constitutif du délit d'usage de faux, <i>Crim. 18 déc. 2007</i>	93
MÉDECINE	
Épilation au laser et exercice illégal de la médecine, <i>Crim. 8 janv. 2007</i>	93
Procédure pénale	
APPEL	
■ Omission de transcription et validité de l'acte d'appel <i>Crim. 4 déc. 2007</i>	93
CONTRÔLE JUDICIAIRE	
■ Demande de mainlevée du contrôle judiciaire : des conditions souples, <i>Crim. 30 oct. 2007</i>	94
COUR D'ASSISES	
■ Le témoin ne peut s'aider sans y avoir été expressément autorisé <i>Crim. 7 nov. 2007</i>	95
DÉTENTION PROVISOIRE	
■ Nullité du débat contradictoire en l'absence de convocation de l'avocat de la défense, <i>Crim. 4 déc. 2007</i>	95
JUGE D'INSTRUCTION	
■ Régularisation de l'ordonnance de renvoi : le ministère public peut obliger le juge d'instruction à statuer, <i>Crim. 21 nov. 2007</i>	96
PREUVE	
■ Pas de communication de documents pouvant servir de preuve dans des procédures judiciaires ou administratives étrangères <i>Crim. 12 déc. 2007</i>	97
VEILLE	
DÉTENTION PROVISOIRE	
Détention provisoire : calcul du délai de l'article 145-1, <i>Crim. 11 déc. 2007</i>	98
MINISTÈRE PUBLIC	
L'irrecevabilité de l'appel du ministère public ne l'empêche pas de prendre des réquisitions, <i>Crim. 12 déc. 2007</i>	98
Faits nouveaux : le procureur général peut directement requérir de la chambre de l'instruction la réouverture de l'instruction, <i>Crim. 4 déc. 2007</i>	98
PARTIE CIVILE	
Conseil national des administrateurs judiciaires : pas de préjudice direct, pas d'action civile, <i>Crim. 30 oct. 2007</i>	99
TÉMOIN ASSISTÉ	
Le mémoire en défense du témoin assisté n'est pas recevable <i>Crim. 12 déc. 2007</i>	99
Exécution des peines	
PEINE	
■ Une suspension médicale de peine peut être refusée... sans expertise médicale préalable, <i>Crim. 24 oct. 2007</i>	99
PRISON	
■ L'activité des établissements pénitentiaires soumise à un examen plus rigoureux du juge administratif, <i>CE 14 déc. 2007 (3 espèces)</i>	100
■ L'administration pénitentiaire ne peut refuser l'usage en cellule d'un mini-bike indispensable à la rééducation <i>TA d'Orléans 4 oct. 2007</i>	101

ACTION CIVILE	
Recevabilité Association – MRAP	83
ACTION PUBLIQUE	
Prescription Point de départ – Presse	90
APPEL	
Déclaration d'appel Défait d'inscription sur le registre public – Validité	93
CIRCULATION ROUTIÈRE	
Voie de circulation réservée Voiture de grande remise	92
CONTRÔLE JUDICIAIRE	
Demande de mainlevée Conditions	94
COUR D'ASSISES	
Débat Oralité – Témoin – Documents	95
DÉLAISSEMENT	
Acte positif Volonté	88
DÉTENTION PROVISOIRE	
Durée Calcul	98
Prolongation Absence de l'avocat – Nullité	95
DIFFAMATION	
Fait justificatif Bonne foi – Reprise de propos diffamatoires	92
DROIT PÉNAL DES AFFAIRES	
Rapport sur la dépenalisation Droit de la concurrence	69 D
Droit de la consommation	73 D
Principes généraux	61, 63 D
Sanctions	66 D
ENVIRONNEMENT	
Installations classées Risques causés à autrui	91
ESCRÔQUERIE	
Fraude à la TVA Manœuvres frauduleuses	89
FAUX	
Usage de faux Visa dans un mémoire	93
JUGE D'INSTRUCTION	
Refus d'informer Réquisitions du ministère public	96
JUSTICE PÉNALE	
Annuaire statistique de la justice Commentaire	78 P
LOI PÉNALE	
Application dans le temps Réexamen d'une décision pénale – Contrainte par corps	87
MÉDECINE	
Exercice illégal Épilation au laser	93
MENACES	
Élément matériel Délit dont la tentative est punissable	89
Répétition – Identité de personnes	89
MINISTÈRE PUBLIC	
Procureur général Chambre de l'instruction – Réouverture d'une information	98
Réquisitions Irrecevabilité de l'appel	98
PARTIE CIVILE	
Constitution Conseil national des administrateurs judiciaires	99
PEINE	
Non-cumul des peines Sanctions fiscales	88
Suspension médicale Refus – Expertise impossible	99
PRESSE	
Droit de réponse Refus d'insertion – Prescription	90
PREUVE	
Recherche de la preuve Procédure judiciaire étrangère	97
PRISON	
Administration pénitentiaire Acte unilatéral – Légalité	100
Conditions de détention Sécurité – Appareillage médical	101
RISQUES CAUSÉS À AUTRUI	
Environnement Obligation de sécurité – Violation	91
SECRET PROFESSIONNEL	
Avocat Correspondance officielle	92
TÉMOIN ASSISTÉ	
Droits Mémoire en défense	99
D : dossier P : pratiques	